ARRETE DE LA PRESIDENT n° 2026-070

Objet : Développement économique – ZA Champagne – La Pichonnière – Saint-Vincent - Arrêté de voirie – permission de voirie – Travaux de pontage sur les chaussées par AER Eiffage sur la commune de Tournon sur Rhône - PROLONGATION

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2122-21, L. 2212-2, L2213-1 à L2213-5 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

Vu l'arrêté n°2026-069 portant sur les travaux de pontage sur les zones d'activités de Tournon sur rhône ;

Vu les demandes de permission de voirie de prolongation reçues en date du 28 octobre 2026 par AER EIFFAGE Quartier Prignan – 13800 Istres pour le prolongement de la durée des travaux de pontage sur les voiries situées dans les zones d'activités de Champagne, la Pichonnière et Saint-Vincent à Tournon sur Rhône à partir du 30 octobre 2026 pour une durée de 15 jours ;

Considérant que cette demande de prolongation est due à une panne de l'alternateur du fondoir ayant pour conséquence l'arrêt des travaux ;

ARRETE

Article 1 – Modification de la durée des travaux
La durée des travaux est prolongée à partir du 30 octobre 2026 pour une durée de 15 jours.

Article 2 - Les articles de l'arrêté n° 2026-069 restent en vigueur.

Article 3 – Publication
Le présent arrêté sera publié sur le site internet d'ARCHE Agglo et transmis au permissionnaire.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

ANNEXE

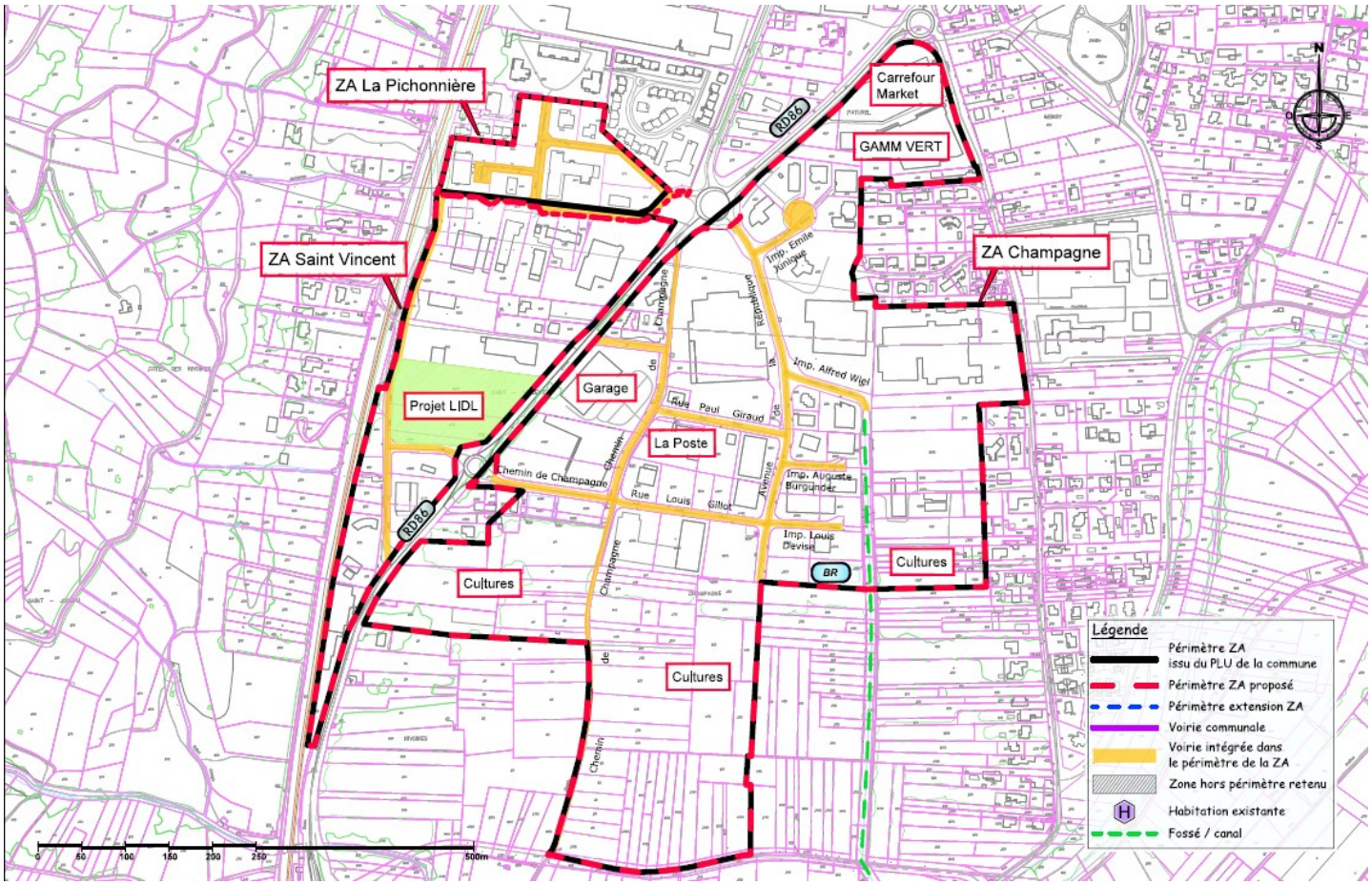
ZA La Pichonnière
ZA Saint Vincent
Carrefour Market
GAMM VERT
ZA Champagne
RD86
Imp. Emile Junique
Avenue de Champagne
Imp. Alfred Wiel
Garage
Projet LIDL
Rue Paul Giraud
La Poste
Chemin de Champagne
Rue Louis Gillot
Avenue
Imp. Auguste Burgunder
Imp. Louis Devise
BR
Cultures
Cultures
Cultures
Chemin de Champagne
Chemin
N
O
E
S
0
50
100
150
200
250
500m
Légende
Périmètre ZA issu du PLU de la commune
Périmètre ZA proposé
Périmètre extension ZA
Voirie communale
Voirie intégrée dans le périmètre de la ZA
Zone hors périmètre retenu
H
Habitation existante
Fossé / canal